

## Voici le corrigé de la colle sur LES CONDITIONS FEMININES AU XIX<sup>e</sup> SIECLE

1. Quel est le statut légal de la femme au XIX<sup>e</sup> siècle ?

- Elle est l'égale de l'homme et dispose des mêmes droits.
- Elle n'obtient des droits qu'à sa majorité, fixée à 21 ans.
- Elle est considérée comme une mineure toute sa vie.
- Elle vit sous l'autorité de son père puis de son mari.

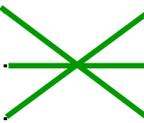
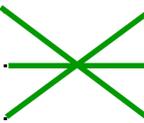
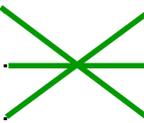
2. Quel est le seul droit obtenu par les femmes au XIX<sup>e</sup> siècle ?

- Le droit de divorcer. (1884)
- L'autorité parentale (le droit d'élever les enfants en cas de divorce). (1970)
- Le droit à un congé de maternité. (1909)
- Le droit de vote. (1944)

3. Quelles sont les 2 activités qui emploient le plus de femmes au XIX<sup>e</sup> siècle ?

- Le travail de bureau (administration, banque, poste...)
- Le travail de domestique
- Le travail à l'usine
- Le travail à la mine

4. Relie le nom de chaque femme à l'activité qui l'a fait connaître :

- |                   |   |  |
|-------------------|---|--|
| George SAND       |  | Elle se présente à des élections législatives.               |
| Hubertine AUCLERT |  | Elle milite pour le droit de vote des femmes.                |
| Jeanne DAROIN     |  | Elle écrit des romans qui dénoncent la condition des femmes. |

5. Quel mot désigne les militantes pour le droit de vote universel ? **les suffragettes**

6. Quel mot désigne les militantes pour l'égalité homme-femme ? **les féministes**

7. A quelle date les femmes finiront-elles par obtenir le droit de voter ? **1944**